



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.7) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISE **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représenté par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) **Mazerolles-le-Salín :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

Étaient absents : **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillothe :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants : L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENETEAU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires : J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Délibération n°2013/002323

Rapport n°3.4 - Projet BIO INNOVATION - Soutien à la compétitivité de la filière santé : opportunité

Projet BIO INNOVATION - Soutien à la compétitivité de la filière santé : opportunité

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Projet de santé vieillissement Bio Innovation »	Montant du BP 2014 : 2,4 M€ Montant PPIF 2014-2018 :
	- En investissement : 5,05 M€ (dont 2,2 M€ de co-financement prévisionnel) - En fonctionnement : 0,2 M€/an à partir de 2017 Montant de l'opération : 2 400 000 €
Sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018	

Résumé :

Dans la filière santé, Collectivités et partenaires de la santé partagent l'ambition de créer un écosystème d'innovation efficient, ouvert, attractif, suscitant création, développement d'activités à forte valeur ajoutée dans les domaines de la médecine du futur et plus particulièrement des dispositifs médicaux intelligents et des thérapies innovantes.

Le projet BIO INNOVATION associe espaces d'accueil, de représentation, plateformes technologiques, laboratoires et bureaux pour les entreprises porteuses de projets de développement et d'innovation dans les domaines des dispositifs médicaux intelligents et des thérapies innovantes.

D'un coût estimé à 5 M€ HT pour 2 000 m² de plancher, il convient d'autoriser la poursuite des études de faisabilité et la recherche de financements auprès des partenaires.

Une nouvelle délibération sera proposée à la fin des études de programmation.

I. Eléments de contexte

A/ TEMIS SANTE sur les Hauts du Chazal

Le Grand Besançon aménage et développe plusieurs parcs d'activités dont 2 relèvent d'une même logique technopolitaine :

- TEMIS Microtechnique autour de l'ENSM et de l'avenue des Montboucons en prise directe avec le campus de la Bouloie et l'Université de Sciences et Techniques et
- TEMIS Santé sur les Hauts du Chazal en lien direct avec la nouvelle université de Médecine-Pharmacie, le CHU Jean Minjot et l'EFS.

Un objectif commun : stimuler l'innovation en misant sur les synergies et la proximité des milieux de la recherche, de la formation et de l'entreprise

Sur le secteur de TEMIS Santé, l'Etat et les Collectivités ont aussi entrepris ensemble d'importantes opérations à même de **relever les enjeux essentiels en matière d'offre, d'accès aux soins et en matière d'enseignement supérieur avec :**

- l'implantation et le transfert de l'UFR Médecine-Pharmacie (env. 5 800 étudiants) et de sa bibliothèque,
- la construction du nouveau Saint-Jacques et le transfert des activités du centre-ville étalé entre 2012 et 2015,
- l'édification de l'Institut régional fédératif du Cancer qui facilitera la pluridisciplinarité dans le traitement des malades.

Une ligne de Tramway desservira fin 2014 CHU, Université, entreprises et centres de recherche.

B/ Les spécialisations régionales possibles dans la santé

En parallèle, des **dynamiques en faveur du transfert de technologies, de l'entrepreneuriat et de l'innovation voient le jour** dans des domaines tels que l'innovation micro et nanotechnologique pour la santé (dispositifs médicaux intelligents), les nouvelles biothérapies basées sur l'immunologie, la recherche translationnelle et la télésanté-télémedecine. Toutes s'appuient sur des entreprises, des praticiens et laboratoires à l'excellence reconnue.

C/ Une nouvelle stratégie de l'Europe en Région en faveur de la compétitivité et de l'innovation : REGIONAL RESEARCH & INNOVATION STRATEGY FOR SMART SPECIALISATION (RIS3)

Les stratégies nationales et régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3) sont des programmes de transformation économique territoriaux qui vont orienter les investissements de l'Europe (FEDER) sur les priorités, défis et besoins essentiels de la société.

Ils tablent sur les points forts, les avantages concurrentiels et le potentiel d'excellence de chaque pays et région.

Ils favorisent l'innovation tant technologique que basée sur la pratique et visent à stimuler l'investissement du secteur privé.

Ils engagent pleinement la collaboration des parties prenantes et encouragent l'innovation et l'expérimentation.

Dans ce contexte, il est apparu pertinent de mettre à l'étude la définition d'un équipement structurant pour la filière « Santé » afin d'en préciser les fonctions et l'opportunité.

Il s'est agi de vérifier au regard de la stratégie de chacun des principaux acteurs de la filière Santé (UFC, Etablissement Français du sang, CHRU, ARS, entreprises...) si des besoins en termes de fonctions (hébergement, plateaux techniques spécifiques pour la R&D et/ou la production...) étaient à satisfaire à moyen terme et dans quelle mesure les solutions pourraient être mutualisées au sein d'un programme baptisé BIO INNOVATION éligible au programme opérationnel FEDER à venir.

- ☞ **En est ressorti que les collectivités et partenaires de la santé partagent l'ambition de créer un écosystème d'innovation efficient, ouvert, attractif, suscitant création, développement d'activités à forte valeur ajoutée dans les domaines de la médecine du futur et plus particulièrement des dispositifs médicaux intelligents et des thérapies innovantes.**

2 axes de spécialisation du territoire émergent :

- **Fonctionnalisation des dispositifs médicaux.** Au-delà de l'apport des microtechniques, elle nécessite STIC, et/ou apports pharmaceutiques ou biologiques,
- **Développement de médicaments de thérapies innovantes (MTI)** sur la base des cohortes auxquelles participe la FComté et des expertises de la SFR 133- IBCT et de l'EFS.

Un 3^{ème} axe Télé-santé trouverait naturellement sa place.

II. Enjeux et objectif de BIO INNOVATION

Les enjeux et objectifs de BIO Innovation sont :

- réunir dans un équipement structurant en proximité du CHRU sur TEMIS Santé à Besançon les compétences qui peuvent **accélérer le cycle d'innovation dans les microtechniques médicales et dans l'innovation thérapeutique,**
- **renforcer dans cet espace les fonctions de conception et développement de produits en rapprochant chercheurs, cliniciens et industriels et en augmentant les capacités et compétences d'investigation clinique et de transfert de technologies,**

- **réunir des start-ups et attirer des entreprises de santé** dont la proximité avec la clinique est indispensable,
- **accueillir les équipes qui vont mettre en oeuvre un programme pilote régional** en matière de médecine du futur intégrant de la télémédecine et des innovations auprès des patients (télédomotique...) tant en matière de prévention, de détection et de suivi. Il existe des opportunités très importantes dans la conception et l'expérimentation dans le soin au patient en relation avec les médecins.

BIO INNOVATION s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement et de développement de TEMIS SANTE que porte le Grand Besançon avec l'appui de ses sociétés de l'économie mixte.

Il est un complément des programmes d'immobilier d'entreprise mis en oeuvre par la sedD et Aktya mais surtout un facteur d'attractivité et un catalyseur de projets d'innovation susceptibles de justifier la réalisation de nouveaux programmes d'immobilier d'entreprise.

Pour rappel, deux opérations BIOPARC 1 et bientôt BIOPARC 2 proposent aux entreprises de la santé des solutions locatives d'implantation sur plus de 3 300 m² dont 1 000 seulement restent disponibles.

Le succès de BIO INNOVATION justifierait donc la poursuite de programmes immobiliers thématiques dédiés à l'accueil d'entreprises.

III. Descriptif de l'opération

Un programme de 2 000 m² de plancher sur 3 niveaux permettra d'adjoindre les fonctions suivantes :

- au rez de chaussée : espace accueil, réception, conférence, bureaux de l'équipe d'animation et de gestion du bâtiment (Centres d'investigation INSERM), show-room,
- au R+1 : plateformes technologiques dont les équipements seraient apportés par les parties prenantes au projet : EFS, CHU, UFC. Ce sont ces équipements et les moyens humains (ingénieurs-chercheurs) associés qui constitueraient l'élément de l'attractivité de cet équipement pour des entreprises ou centres de recherche utilisateurs de temps-machine et temps-homme sans avoir à en supporter l'investissement matériel. Ces plateaux techniques relèveraient de la biologie moléculaire et cellulaire, intégreraient laboratoires (L2, L3) et associeraient salle blanche micro et nanotechnologique pour la fonctionnalisation, hybridation des dispositifs médicaux,
- au R+2 : locaux d'accueil des équipes et entreprises utilisatrices du R+1.

Coût d'investissement immobilier estimé au stade avant-programme : 5 M€ HT.

Au sein des plateformes, les équipements existants seraient regroupés et amenés par les partenaires EFS, CHU et UFC. Les nouveaux seraient acquis au titre des projets d'innovation portés par les entreprises et les partenaires scientifiques et hospitalo-universitaires.

En recettes d'investissement, dans la mesure où BIO INNOVATION s'inscrirait bien dans la RIS3, FEDER, Etat et collectivités territoriales pourraient amener un co-financement espéré à hauteur de 50 %.

A ce stade de l'opportunité du projet et de sa pré-programmation, les conditions de sa faisabilité restent à préciser, notamment les modalités de portage, de gestion locative, de gestion technique et d'animation

Compte tenu du caractère structurant du projet BIO INNOVATION, de sa vocation en termes d'attractivité pour le territoire, son Université et l'EFS d'une part, et en termes de projets de développement et d'innovation qu'il serait amené à susciter dans les entreprises régionales, nationales et étrangères, il est proposé de soutenir ce projet.

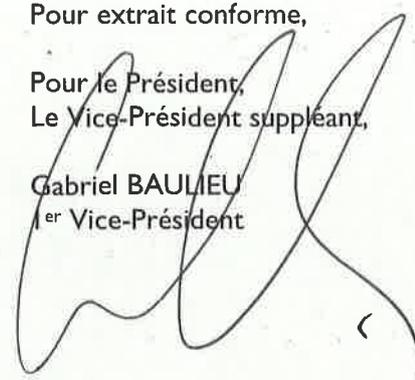
A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'opportunité du projet de BIO INNOVATION et sur la poursuite de la phase d'étude,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires, collectivités, Etat et Europe.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 23 DEC. 2013